

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1491496

Dénomination :	M.F & ASSOCIES
n° de gestion :	1993B00174
n° d'identification :	389 847 948
n° de dépôt :	A2011/015955
Date du dépôt :	25/10/2011
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21/09/2011

MF & Associés

Société par actions simplifiées au capital de 50.000 euros

Siège social : Immeuble Zéphir, 3, rue Dieudonné Costes, Blagnac (31700)

389 847 948 RCS Toulouse

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2011 A 11h30**

L'an deux mille onze, le 21 Septembre, à onze heures trente,

Les associés de la société MF & Associés, société par actions simplifiées au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis Immeuble Zéphir, 3, rue Dieudonné Costes, Blagnac (31700) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 389 847 948 (la « Société ») se sont réunis sur convocation de son Président dans les locaux du cabinet Nixon Peabody, sis 32, rue Monceau à Paris (75008).

La feuille de présence, émargée par les associés présents ou représentés, fait ressortir que l'ensemble des associés de la Société sont présents ou représentés, totalisant 3.174 actions sur les 3.174 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric-Jean Flouresse en sa qualité de Président de la Société.

Les commissaires aux comptes de la Société, dûment convoqués, sont *Absent*.....

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur la table les documents suivants :

- les lettres de convocation aux associés ;
- les lettres de convocation aux commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président à la présente assemblée générale ;
- la feuille de présence ;
- le projet des statuts modifiés de la Société ;
- le projet de texte des résolutions prises à la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'ensemble des documents ci-dessus ainsi que les autres documents exigés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée a été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Abandon de l'enseigne commerciale
- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative de l'Article 4 des statuts ;
- Pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport dans lequel sont exposés les principaux aspects de l'opération de cession des actions de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la collectivité des associés prend acte de la lecture du rapport du Président, donne acte de ces déclarations au Président et prend les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

Abandon de l'enseigne commerciale de la Société

L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet de la Société de supprimer toute référence à « Aeroconseil », décide de supprimer l'enseigne « AEROCONSEIL MANAGEMENT ». Cette opération faisant suite à la cession par ses associés de 100 % du capital social de la société AEROCONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 d'euros, dont le siège social est sis 3, rue Dieudonné Costes, Blagnac (31700) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 420 714 792.

Mise aux voix, cette décision est prise à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Transfert du siège social de la Société

L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet formé par le Président de la Société de transférer le siège social de la Société du « 3, rue Dieudonné Costes, Blagnac (31700) » au « 38 Rue Alsace Lorraine à Toulouse (31000) ». Cette opération faisant suite à la cession par ses associés de 100 % du capital social de la société AEROCONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 d'euros, dont le siège social est sis 3, rue Dieudonné Costes, Blagnac (31700) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 420 714 792, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au « 38 Rue Alsace Lorraine à Toulouse (31000) ».

Mise aux voix, cette décision est prise à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Modification corrélative de l'article 4 des statuts

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société qui sera rédigé comme suit :

« Le siège social est fixé à : 38 Rue Alsace Lorraine à Toulouse (31000) »

Mise aux voix, cette décision est prise à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

La collectivité des associés donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de réaliser toutes formalités nécessaires afin de rendre effectives les décisions prises au cours de la présente assemblée générale et pour procéder à tous dépôts ou toutes formalités requises par les lois et règlements applicables.

Mise aux voix, cette décision est prise à l'unanimité

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures et le procès verbal de la réunion est signé par le Président de la Société ainsi que tous les associés de la Société.

Le Président

